Nouveaux habitants

Vous venez de vous installer à La Madeleine ? Vous souhaitez y emménager ? Voici toutes les démarches concernant les nouveaux habitants !

Préparez votre emménagement

Pour réservez un stationnement le temps de votre emménagement, vous pouvez faire une demande d’occupation du domaine public. Cette demande doit être faite 10 jours avant l’emménagement.

Déclarez votre changement d'adresse

Déclarer votre changement d’adresse sur la plateforme dédiée du service public et changez vos coordonnées à plusieurs organismes privés et publics en quelques clics.

Listes électorales

Pour vous inscrire sur la liste électorale de la commune, vous devez remplir le formulaire dédié, comme pour une première inscription.

Emploi

Vous pouvez consulté les offres dans « La Mairie recrute » ou déposer votre CV en candidature spontanée sur le portail emploi de la Ville.

Image



Déclarez-vous comme nouvel habitant via le formulaire ci-dessous afin d'être invité à la cérémonie d'accueil 2024.

rgba(255,255,255,1)

Mairie de La Madeleine

160 rue du Général de Gaulle
59110 La Madeleine
France

03 20 12 79 79

Du lundi au vendredi : 8h15-12h | 13h30-17h15 Samedi : 8h30-12h (Accueil et état-civil)

mairie@ville-lamadeleine.fr

Lire aussi

La collecte des déchets